

Rapport de situation sur les travaux du Groupe ministériel de haut niveau sur la lutte contre le tabac, les produits émergents du tabac et à base de nicotine dans la Région de la Méditerranée orientale

Contexte

1. La lutte antitabac demeure un problème de santé publique majeur dans la Région OMS de la Méditerranée orientale. Les nombreuses autres priorités concurrentes au niveau national et les importantes activités de lobbying de l'industrie du tabac pour saper les politiques et les stratégies de lutte dans ce domaine constituent un obstacle majeur à la réalisation de l'objectif de réduction de 30 % de la consommation de tabac à l'horizon 2025. Conscient de cet état des choses, le Directeur régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a proposé à la soixante-huitième session du Comité régional de créer un Groupe ministériel de haut niveau sur la lutte antitabac. Cette proposition a été approuvée dans la résolution EM/RC68/R.1, ce qui a conduit à la création d'un Groupe ministériel de haut niveau sur la lutte contre le tabac, les produits émergents du tabac et à base de nicotine dans la Région.

2. Conformément à l'annexe de ladite résolution, le mandat de ce Groupe est de deux ans, renouvelable sur la base d'une décision du Comité régional. Il se compose de six États Membres, les six premières demandes d'adhésion étant traitées en priorité dans le processus de sélection. Les autres demandes se verront accorder le statut d'observateur au sein du Groupe. Celui-ci se réunira deux fois par an, dont une fois coïncidant avec la session annuelle du Comité régional et l'autre étant programmée en fonction des besoins.

3. Le mandat du Groupe est le suivant :

- Galvaniser le leadership stratégique et l'action de haut niveau sur le plan régional et national ;
- Favoriser et engager un dialogue politique de haut niveau afin de stimuler l'engagement et de plaider en faveur de la lutte contre le tabac et les produits émergents aux niveaux régional et national, conformément à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) et aux mesures MPOWER ;
- Plaider en faveur d'une approche pangouvernementale visant à améliorer la lutte contre le tabac et les produits émergents au niveau national ;
- Identifier une action stratégique pour contrer l'ingérence de l'industrie du tabac visant à compromettre les politiques de lutte antitabac et les produits nouveaux et émergents, et plaider pour sa mise en œuvre ; et
- Communiquer des informations clés aux États Membres de la Région, en fonction des besoins et des priorités, afin d'accélérer les actions dans le domaine de la lutte contre le tabac et la nicotine.

Situation et progrès accomplis

4. Une fois que le Comité régional a approuvé la création du Groupe ministériel de haut niveau, les demandes de candidature ont été ouvertes pour les États Membres. Six pays ont soumis leur candidature, et le Groupe a donc été créé. Actuellement, il se compose de la République islamique d'Iran, de la Jordanie, d'Oman, du Pakistan, du Qatar et de la Tunisie.

5. Chaque réunion du Groupe de haut niveau est consacrée à un domaine technique sélectionné en matière de lutte antitabac.
6. Lors de la première réunion, le Qatar a été désigné pour présider le Groupe pendant un an, suivi par Oman pour la seconde année.
7. Le Groupe s'est réuni à quatre reprises : en juin 2022, octobre 2022, juin 2023 et janvier 2024. Les réunions étaient consacrées aux thèmes suivants :
 - La situation générale de la lutte antitabac dans la Région ;
 - Les taxes sur les produits du tabac et à base de nicotine ; et
 - Le *rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2023* (WHO report on the global tobacco epidemic, 2023), et le *rapport mondial 2024 sur les tendances de la prévalence du tabagisme pour la période 2000-2030* (WHO global report on trends in prevalence of tobacco use 2000–2030).
8. Les conclusions des quatre réunions du Groupe de haut niveau et leurs principales recommandations ont été communiquées aux États Membres qui ne font pas partie dudit Groupe.
9. Les activités clés basées sur les recommandations du Groupe de haut niveau sont les suivantes :
 - Une réunion de haut niveau pour les ministres de la santé et des finances, qui s'est tenue en juin 2023 et a porté sur la taxation du tabac et les investissements dans la lutte antitabac ;
 - La préparation, en consultation avec les États Membres, d'aide-mémoire sur la taxation du tabac dans chaque pays de la Région ;
 - L'élaboration d'un document technique sur les « solutions rapides » pour la lutte antitabac dans la Région ; et
 - Une formation régionale sur le recours au conditionnement neutre, dispensée en décembre 2022 par l'OMS en collaboration avec le McCabe Center for Law & Cancer en Australie.

Défis

10. Les travaux du Groupe de haut niveau renforcent l'engagement politique en faveur de la lutte antitabac dans la Région. Toutefois, de nombreux défis subsistent, dont les efforts de l'industrie du tabac visant à saper les activités de lutte associées. L'OMS continuera de collaborer avec ledit Groupe pour relever les différents défis qui menacent les progrès régionaux en matière de lutte antitabac et parvenir à une réduction relative de 30 % de la consommation de tabac, conformément aux cibles mondiales volontaires concernant les maladies non transmissibles et aux objectifs de développement durable.

Orientations futures

11. Il est donc recommandé que le mandat du Groupe ministériel de haut niveau soit prolongé pour deux années supplémentaires (2025-2026) ; un rapport sera soumis à la soixante-quatorzième session du Comité régional de la Méditerranée orientale en 2027.
12. Il est également suggéré que quatre autres pays soient invités à rejoindre le Groupe de haut niveau, après la prolongation de son mandat, pour un total de 10 membres. Les candidatures seront acceptées pendant une période de deux mois, et les nouveaux membres seront sélectionnés selon le principe du premier arrivé, premier servi. Tout autre pays demandant à être membre se verra accorder le statut d'observateur aux travaux du Groupe.